



APPEL : BOURSES DOCTORALES DU PARTENARIAT *DES NOUVEAUX USAGES DES COLLECTIONS*
DANS LES MUSÉES D'ART 2022-2023

Date limite pour la soumission des candidatures : 25 novembre 2022

En 2022-2023, le Partenariat *Des nouveaux usages des collections dans les musées d'art* offre des bourses doctorales d'un montant maximal de 10 000 \$ dans chacune des universités suivantes : Université de Montréal (UdeM), Université du Québec à Montréal (UQAM) et Université du Québec en Outaouais (UQO).

Critères d'admissibilité

- 1) Être inscrit·e ou en voie d'inscription à temps plein dans un programme doctorat.
- 2) Être dirigé·e par l'un·e des chercheur·euse·s du Partenariat mentionné·e·s ci-après :
Sophie Bélair Clément (UQO)
Anne Bénichou (UQAM)
Mélanie Boucher (UQO)
Emmanuel Château-Dutier (UdeM)
Michael Eberle-Sinatra (UdeM)
Marie Fraser (UQAM)
Nada Guzin Lukic (UQO)
Johanne Lamoureux (UdeM)
Kristine Tanton (UdeM)
Jean-Philippe Uzel (UQAM)
Jérôme Vogel (UQO)

Critères de sélection

- 1) L'arrimage du projet de recherche avec un ou plusieurs des axes de recherche du Partenariat :
 - **Axe 1 – La collection exposée** s'intéresse aux expositions de collections et cherche à retracer l'émergence des nouveaux usages, à les documenter et à les analyser.
 - **Axe 2 – La collection engagée** étudie les modalités citoyennes du tournant participatif, celles qui transforment non seulement l'institution, mais les acteurs et la société.
 - **Axe 3 – La collection élargie** considère les nouvelles pratiques de muséalisation, qui sont notamment impulsées par l'art contemporain et performatif. Sont étudiés les changements apportés aux processus d'acquisition, à la production documentaire et aux modalités de présentation des œuvres.
 - **Axe 4 – La collection partagée** explore la manière dont, à l'ère numérique, le monde muséal envisage le partage et l'ouverture des collections comme une manière d'en prendre soin.
- 2) La qualité du projet de recherche
- 3) La qualité du dossier universitaire
- 4) La priorité sera donnée aux étudiant·e·s qui ne détiennent pas de financement CRSH et FRQSC.

Procédures pour soumettre sa candidature

- 1) Le dossier de candidature devra être envoyé à coordination@cieco.co au plus tard le 25 novembre 2022. Les dossiers incomplets ou en retard ne seront pas considérés.
 - 2) Le dossier devra comprendre les éléments suivants :
 - Le Formulaire bourses doctorales du Partenariat des nouveaux usages des collections dans les musées d'art 2022-2023 dûment complété
 - Une présentation du projet (sujet de recherche, problématique, méthodologie, contribution envisagée et liens avec l'un ou plusieurs des axes de recherche du Partenariat) (max. 2 pages)
 - Une bibliographie (max. 1 page)
 - Un CV (maximum 2 pages) faisant état des principales contributions et expériences en recherche
 - Tous les relevés de notes des études supérieures (1^{er}, 2^e et 3^e cycle)
- Le tout assemblé dans un seul document PDF.

Communication des résultats de sélection

Après avoir pris connaissance des dossiers de candidature, le comité d'attribution des bourses se réunira en décembre 2022 et le Partenariat communiquera les résultats au plus tard en janvier 2023.

Le comité d'attribution des bourses se réserve la possibilité de déterminer le nombre et le montant des bourses octroyées entre 5 000 \$ et 10 000 \$ selon le nombre et les candidatures reçues.

Pour toutes questions, écrire à la coordonnatrice scientifique du Partenariat à coordination@cieco.co ou visiter cieco.co.